Crise à Mayotte : Le Conseil économique, social, et environnemental appelle à la mise en place de mesures d'urgence et rappelle les propositions formulées par son Bureau en faveur d'une loi de développement pour Mayotte

PUBLIÉ LE 27/02/2024

La nouvelle situation de blocage et de grande tension d'une intensité encore jamais atteinte que traverse actuellement Mayotte remet en lumière la crise profonde que connaît ce territoire depuis des années, alors même que les inégalités sociales, d'accès à l'emploi, aux droits, et aux services publics, y génèrent un sentiment d'abandon qui exacerbe les tensions.

Depuis sa déclaration rendue décembre 2022 sur la crise de Mayotte, le Conseil économique, social, et environnemental (CESE) constate que la situation continue d'être extrêmement difficile pour les habitants, voire s'aggrave, tandis que ces difficultés d'accès aux services publics perdurent et accentuent le sentiment de mal être de la population. La situation de Mayotte se caractérise en effet aujourd'hui par une pauvreté extrême, une
vie très chère, des enfants abandonnés, une assignation à résidence des détenteurs de séjours territorialisés, une démographie exceptionnelle avec une densité de plus de 2 600 habitants au km2 où les conflits se transforment rapidement en émeutes.

Pour le CESE, le rétablissement rapide et urgent de la sécurité et des voies de communication, avec une présence permanente des forces de l'ordre sur le terrain, constituent **un préalable indispensable à la reprise de la vie économique et sociale**. Au-delà des évènements des dernières semaines, c'est **l'égalité républicaine et l'état de droit sur l'ensemble du territoire qui doivent être respectés**. Selon le CESE, c'est une mobilisation de l'État et de l'ensemble des services publics sur le long terme qui doivent être recherchées au service d'un développement durable et équilibré de l'île.

Pour permettre le déploiement rapide de solutions d'urgence à la crise profonde que traverse Mayotte, le CESE appelle à **une grande mobilisation des pouvoirs publics** pour relever ces défis qui conditionnent l'avenir de ce territoire de la République. Le CESE appelle notamment à :

> *Une relance par le Gouvernement et le Parlement du projet de loi pour un développement accéléré de Mayotte ;*
>
> *Une reprise des travaux législatifs, en lien avec les élus, en vue de la mise en œuvre rapide d'une loi de développement pour Mayotte, avec des moyens définis et selon un calendrier clair ;*
>
> *Une augmentation significative des moyens humains et budgétaires des services publics à Mayotte ;*
>
> *Faire de l'éducation et de la protection de la jeunesse une priorité absolue ; porter l'offre de soins et les prestations sociales au niveau des besoins très conséquents ; accélérer la construction de logements et d'équipements publics ; et mieux assurer la protection de l'environnement.*

Le CESE rappelle également les derniers travaux rendus par sa Délégation aux Outre-mer, dans lesquels sont formulées différentes préconisations **en faveur du pouvoir d'achat, de la relance, et de l'accès au service public en Outre-mer** :

- 10 préconisations pour le pouvoir d'achat en Outre-mer, Avis rapporté par Mme Ghislaine Arlie et Mme Véronique Biarnaix-Roche ;

- L'accès aux services publics dans les Outre-mer, Avis rapporté par Mme Sarah Mouhoussoune et Mme Michèle Chay

- Plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer, Avis de suite rapporté par Mme Inès Bouchaut-Choisy et M. Olivier Mugnier.

Contact presse :
Noémie Barbaut
06 25 26 37 94
noemie.barbaut@plead.fr

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026